

**Lettre de cadrage 2023-2024**  
**« Soutien à la recherche »**  
*Graduate School* Droit de  
l'Université Paris-Saclay

➤ **ARTICLE 1<sup>ER</sup> – OBJET**

Afin de favoriser la recherche en droit, tant au sein de l'Université Paris-Saclay qu'aux niveaux national et international, la *Graduate School* Droit de l'Université Paris-Saclay apporte une aide financière aux manifestations scientifiques (colloque, journée d'étude, séminaire de recherche, publication, etc.) et aux soutenances de thèse organisées par des enseignants-chercheurs ou doctorants rattachés à titre principal à un laboratoire relevant de son périmètre.

➤ **ARTICLE 2 – FORME DU SOUTIEN**

Le soutien apporté par la *Graduate School* Droit prend la forme d'une allocation de moyens versée par la *Graduate School* Droit au Laboratoire dont dépend à titre principal l'organisateur de la manifestation ou de la soutenance. La gestion des crédits alloués sera effectuée par ce Laboratoire.

➤ **ARTICLE 3 – TYPES DE MANIFESTATIONS SOUTENUES ET MONTANTS CORRESPONDANTS**

Le soutien de la *Graduate School* Droit peut être accordé à des colloques, journées d'études ou séminaires. Il peut également permettre de financer la venue du membre étranger d'un jury de thèse (transport et/ou hébergement).

➤ **ARTICLE 4 – CONDITIONS ET MODALITES DE CANDIDATURE**

La manifestation soutenue devra impérativement s'inscrire dans au moins l'un des axes de recherche et l'une des lignes directrices de la *Graduate School* Droit :

**Axes de recherches**

- Environnements et patrimoines
- Justice et libertés
- Régulations et technologies

### **Lignes directrices**

- Fondements du droit et innovations
- Histoire, diffusion et internationalisation de la doctrine
- Inscription de la recherche juridique dans la société
- Formation par la recherche et la pratique droit

En outre, au moins deux établissements du périmètre Paris-Saclay (UEVE, UVSQ, Paris-Saclay, ENS) doivent être impliqués dans la manifestation pour que la demande soit recevable. Cette implication peut prendre la forme d'une co-organisation, d'un co-financement ou de l'implication d'au moins l'un des membres du laboratoire dans la manifestation. A titre tout à fait exceptionnel, et s'il est démontré qu'aucun collègue du périmètre de la *Graduate School* Droit ne dispose des compétences nécessaires compte tenu de la spécificité du champ de recherche concerné, la *Graduate School* Droit peut contribuer au financement du déplacement (titre de transport et/ou hébergement) d'un participant.

La candidature se fait en ligne sur la plateforme de la *Graduate School* Droit à l'adresse : <https://tinyurl.com/gsdroit> ;

### **Le demandeur y est invité à renseigner :**

- Ses nom, prénom et qualité ;
- Ses modalités de contact ;
- Le montant sollicité ;
- Un bref descriptif du projet, mentionnant l'implication d'au moins deux laboratoires de l'Université Paris-Saclay.

### **Il doit également y télécharger :**

- Le budget prévisionnel ;
- Les devis y afférents ;
- Une présentation détaillée du projet scientifique (2 pages maximum) ;

## **➤ ARTICLE 5 – EXAMEN DES DEMANDES**

La recevabilité des demandes est examinée par le/la responsable administrative de la *Graduate School* Droit ou son représentant.

Les demandes sont instruites par le Directeur adjoint « Recherche » de la *Graduate School* Droit, ou son représentant, et le Bureau.

Elles sont examinées et votées par le Conseil, qui peut en être saisi par voie électronique.

➤ **ARTICLE 6 – PERIODICITE**

Les demandes doivent parvenir à la *Graduate School* Droit avant le 20 octobre 2023, pour des manifestations ayant lieu entre la fin octobre 2023 et la fin janvier 2024.

➤ **ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DU PORTEUR DE PROJET EN CAS DE SOUTIEN**

Lorsqu'un projet est soutenu par la *Graduate School* Droit, le porteur de projet s'engage :

- A indiquer ce soutien en toute lettre, et par l'intégration du logo de la *Graduate School* Droit, sur les documents et messages de communication relatifs à l'évènement ;
- A indiquer ce soutien dans les éventuelles publications (y compris numériques) faisant suite à la manifestation.

En retour, la *Graduate School* Droit s'engage à communiquer sur cet évènement grâce aux moyens à sa disposition (site internet, page LinkedIn, fil X – ex Twitter –, réseau d'*alumni*, Lettre d'information de la *Graduate School* Droit...).

➤ **ARTICLE 8 – PUBLICATION ET MODIFICATION**

Le présent règlement est publié sur le site internet de la *Graduate School* Droit. Le présent règlement peut être modifié ou complété sans avis préalable.

Toute modification éventuelle du présent règlement fera l'objet d'une publication sur le site internet de la *Graduate School* Droit.